



GROUPEMENT DES OLEICULTEURS VAROIS (GOV)

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 13 JUIN 2015 (LORGUES)

L'an deux mille quinze et le 13 juin à 9 h 30 heures s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire du Groupement des Oléiculteurs Varois à LORGUES.

Le quorum requis n'ayant pas été atteint lors de la convocation de la première Assemblée Générale Ordinaire prévue à 9 H, cette deuxième Assemblée placée sous la présidence de M. Jean Louis BAUDINO débute à 10 H, forte de 145 sociétaires présents ou représentés, elle a capacité à délibérer.

Monsieur Jean Louis BAUDINO Président du GOV souhaite à tous la bienvenue à cette Assemblée Générale Ordinaire et remercie tous les membres présents d'être venus à Lorgues.

De même, il remercie la Municipalité de Lorgues d'avoir mis à disposition la salle de l'Ermitage

Il salue la présence de :

- Olivier NASLES, Président de l'AFIDOL et Président du Syndicat AOC Provence.
- Mme LEGRAIEN, Françoise Conseillère Départementale et représentant aujourd'hui Monsieur Marc GIRAUD, Président du Conseil Départemental.
- Monsieur MICHEL représentant la Municipalité de Lorgues.
- Jean Claude ARTUPHEL, Président Honoraire du Groupement des Oléiculteurs Varois
- Francis BRUNET, qui représente le Comité de la Foire de Brignoles

.....

« Nous allons augmenter légèrement les cotisations 2016, elles passeront à 30 € à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'augmentation de la cotisation est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Vous êtes tous conscients que le Groupement fait de plus en plus d'actions et aujourd'hui nous mettons l'accent sur les luttes à venir notamment de la mouche et de cette fameuse bactérie. Nous allons faire beaucoup plus de communication et je profite de cet instant pour vous mettre en garde. Nous entendons dire que l'année passée il n'y a pas eu de récolte, donc les traitements certains ne veulent plus en faire car ils n'ont pas eu « d'argent » des oliviers, alors qu'il faut faire le contraire. C'est-à-dire que lors de ces années mauvaises il faut être encore beaucoup plus vigilants.

Beaucoup d'oliviers défolient, l'œil de Paon est très présent en raison d'un automne et d'un hiver très doux et des pluies. Soyez très méfiants ! C'est une maladie que l'on oublie un peu mais qui fait d'énormes dégâts. Un olivier

qui perd ses feuilles va avoir tendance à refaire des pousses jeunes et lâcher toutes ses fleurs, parce qu'il va se mettre en position de survie et cette année il n'aura pas de récolte.

Nous tirons la sonnette d'alarme !

Monsieur CASTEL voudrait rajouter que compte tenu de la faible récolte que nous avons eu et de la chute des olives, l'hiver ayant été très clément les larves de la mouche n'ont pas été décimées et nous allons avoir certainement une recrudescence de mouches cette année due aux larves qui sont au sol. Donc effectivement il va falloir être très très vigilants sur les vols de mouches. Même s'il fait très chaud vous savez bien que les mouches sont inoffensives avec parfois juste des piqûres sur l'épiderme mais il faut piéger, surveiller, on vous accompagnera dans la démarche les vergers de référence sont là pour ça mais surveillez bien vos vergers. Car le problème ce sont ces larves qui sont restées en terre, habituellement le gel de l'hiver en détruit une bonne partie ce qui n'a pas été le cas cet hiver. Dès que c'est nécessaire vous devez commencer à traiter et notamment dans la zone littorale. Vous pouvez coupler traitement au cuivre pour l'œil de Paon et traitement de la mouche mais faites attention à la dose de cuivre sur les jeunes feuilles.

L'œil de Paon quand il y a de la chaleur et de l'humidité peut se développer toute l'année. Comme cette année avec un hiver doux et pluvieux et c'est pour cela qu'il y a des arbres qui ont défolié en avril-mai.

Malgré la catastrophe de l'année dernière où il n'y a pas eu de récolte, il a fallu traiter impérativement contre l'œil de paon.

Nous ne pouvons pas nous permettre de subir une seconde catastrophe, beaucoup d'ateliers de trituration et d'oléiculteurs ne s'en remettraient pas.

Nous avons participé aux réunions de cellules de crise avec la Chambre d'Agriculture pour essayer d'avoir de la part du Conseil Départemental, des banques, des organismes agricoles des aides pour les personnes qui ont été le plus touchées. Un maximum d'ateliers et d'oléiculteurs sont vraiment au plus bas financièrement.

Le peu d'huile que nous avons eu l'année dernière et d'après les résultats du sondage que nous avons fait auprès de nos adhérents nous a contraint de ne pas organiser les concours afin d'avoir une crédibilité aux yeux de nos adhérents et des consommateurs.

Vincent CASTEL Président du Jury des différents Concours va vous exposer les raisons pour lesquelles le Conseil d'Administration du Groupement n'a pas voulu organiser les concours cette année :

Ces concours s'ils avaient eu lieu n'auraient pas été une représentativité de tous les départements oléicoles de France car le concours de Draguignan étant un concours national et le concours de Brignoles interrégional, avec en gros 220 échantillons, on se serait retrouvé avec une cinquantaine, mal répartis sur les territoires avec comme l'a dit le Président, des huiles qui au niveau gustatif n'étaient pas extraordinaires. Alors demander à un jury d'être clément cela ne veut plus rien dire. La sélection « Terres du Var » qui est un concours mis en place par la Chambre d'Agriculture suivant la volonté du Conseil Départemental et ce sont tous les produits agricoles du Département qui sont sélectionnés avec les miels, les vins, les fromages et les huiles. Nous nous sommes rapprochés de la Direction de l'Agriculture du Conseil Départemental pour leur dire qu'à notre avis professionnel, organiser une sélection cette année n'était pas envisageable. Le Conseil Départemental a très bien compris la décision que nous avons prise et cela n'a pas été de gaieté de cœur et il en est de même pour le concours de la Dracénie et le concours de Brignoles.

Nous voulons revenir sur la sélection « Terres du Var » 2015. Comme le Groupement avait pris la décision de ne pas organiser une sélection Terres du Var » oléicole au titre de 2015, le Conseil Départemental a souhaité par solidarité mettre à l'honneur l'oléiculture varoise cette année, et le Président Monsieur GIRAUD a demandé à ce que la remise des prix « terres du Var » se fasse soit dans un moulin oléicole soit dans un domaine oléicole. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé le Domaine de Taurenne puisqu'il va y avoir également l'inauguration de la signalétique de la route des huiles d'olive. Je vous demande de bien vouloir en notre nom remercier le Président GIRAUD de nous avoir apporté ce soutien moral qui est très important pour nous et pour nous c'est encourageant. »

.....
QUESTIONS DIVERSES :

« Olivier NASLES Président de l'AFIDOL

Le CERTIPHYTO :

Il a été rendu obligatoire dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour les professionnels de l'agriculture. Désormais les opérateurs doivent être détenteurs de ce CERTIPHYTO qui est la délimitation à l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture avec plusieurs CERTIPHYTOS spécifiques : décideur, décideur applicateur.

Ce qu'il est important de comprendre est que dans le cadre de l'évolution et de la diminution notamment des produits phytopharmaceutiques au niveau européen, il a été décidé de contrôler la formation des gens qui utilisent ces produits et il a été mis en place au niveau Européen ce que l'on appelle en France le CERTIPHYTO qui est une attestation de formation et de connaissances. Mais ils partaient du principe que seuls les professionnels pouvaient l'utiliser donc c'est toute la difficulté que nous avons aujourd'hui dans notre filière, comme toutes les autres filières où il y a beaucoup d'amateurs. Aujourd'hui par définition ils disent : soit vous êtes professionnels soit en tant qu'amateurs vous n'avez accès qu'à la gamme jardin. Dans ce contexte là il a fallu trouver des solutions et comme on ne pouvait pas aller contre l'agrément européen, la seule chose que l'on

a obtenu (car l'administration aurait aimé que ce soit vraiment un certificat professionnel c'est-à-dire être enregistré comme professionnel et à la fois avoir réellement un statut d'exploitant agricole) c'est là où l'on a réussi à rentrer un coin qui veut dire que : OK il faut qu'ils soient enregistrés avec un numéro SIRET AGRICOLE. Et le symbole est : qu'il y a confirmation que vous êtes enregistré au registre de l'agriculture comme étant existant professionnellement mais on a réussi qu'il n'y ait pas limite en ce qui concerne notamment la notion de cotisant solidaire qui était donc 1/8 de SMI ce qui représente pas loin de 2 ha pour l'olivier et un peu plus suivant les départements, donc nous avons réussi à faire sauter cette condition.

Pour aider dans cette démarche l'AFIDOL a décidé de mettre un budget pour accompagner puisque par définition ces agriculteurs là n'ont pas de fond de formation professionnelle. Cette formation sera prise en charge de moitié par l'AFIDOL c'est-à-dire 60 € par personne. C'est vrai que cela vous oblige à vous enregistrer pour obtenir un numéro SIRET AGRICOLE (si vous êtes au forfait vous n'êtes pas soumis à la TVA) ce n'est pas une énorme contrainte mais derrière vous pouvez avoir la possibilité de passer le CERTIPHYTO. Et on ouvrira autant de CERTIPHYTO qu'il y aura de demandes, le GOV a prévu une session fin juillet et a déjà ouvert une deuxième fin septembre. J'avais espéré au départ en faire 100. A mon vis, au niveau national, si on en fait 20 ce sera très bien. Ce sera toujours autant d'oléiculteurs qui sont entre l'amateur et le professionnel qui pourront avoir leur CERTIPHYTO. Il faut dire aussi que dans la démarche, il faudrait aussi réfléchir d'une manière plus générale à trouver des solutions type « sociétés de prestation ». Et je me tourne vers les moulins privés et les moulins coopératifs, il faudra repenser le schéma de l'oléiculture dans les années qui viennent. On voit que le schéma de la succession de l'entretien des oliviers par les enfants et petits enfants est en train de s'épuiser. Et on se retrouve aujourd'hui probablement avec des abandons d'oliveraies parce que les petits enfants n'ont pas envie de s'embêter à 40 ans à s'occuper des oliviers du père ou du grand père et si les moulins veulent garantir leurs approvisionnements alors réfléchissez à trouver des accords car un certain nombre de propriétaires attendent cette solution là. Cela mérite d'y réfléchir parce que je pense qu'il y a un certain nombre de propriétaires qui attendront cette solution là, une solution à façon et pas un fermage qui peut permettre aussi de « régler aussi le problème du CERTIPHYTO » puisque l'entreprise sera elle, certifiée pour pouvoir traiter, tailler etc... Il faut y réfléchir pour les années qui viennent parce que pour notre oléiculture amateur j'ai un peu d'inquiétude quant à sa pérennité.

Question :

Pourquoi le BIO européen est moins sévère que le BIO français par exemple pour le BUMINAL ? Si on veut l'acheter à l'étranger on est coupable de fraude.

En général, les états membres ne peuvent pas être plus larges mais plus restrictifs, c'est transversal dans toute la réglementation Européenne. Il y a un grand débat en ce moment à Bruxelles, vous l'avez vu dans les journaux, puisque les Ministres de l'agriculture doivent se rencontrer la semaine prochaine. Il y a une grande réflexion sur : qu'est que doit être le contrôle du BIO, le fonctionnement du BIO etc.. C'est vrai que nos partenaires européens, beaucoup d'entre eux voudraient par exemple que l'on abandonne le contrôle obligatoire annuel que l'on passe par des contrôles plus statistiques comme l'on a dans l'AOC. Il y a des réflexions parce que chaque état membre n'a pas forcément la même vision. Il y a une vraie bataille en ce moment sur les traitements phytosanitaires. La France a toujours défendu que par définition il ne fallait pas de produit de synthèse donc ça ne peut être que des matières premières, le cuivre, le soufre qui pouvaient être utilisés dans le BIO. L'Allemagne par exemple voudrait que certains produits de synthèse puissent être utilisés, plus au niveau viticole qu'oléicole, mais il y a un débat dessus. Après c'est vrai que l'on pourrait prendre des positions plus restrictives, qu'on ait une main mise, je suis moi-même agriculture biologique, je défends ce modèle là sauf que je suis ce que j'appelle un « bio économique » face à des bios « petits oiseaux » et que les « bios petits oiseaux » sont peut être aujourd'hui plus actifs et plus puissants au niveau du comité bio de l'INAO que nous. Ce d'ailleurs un tort car on devrait appliquer toute la réglementation mais que la réglementation européenne. Voilà il y a eu des règles qui ont été plus restrictives qui ont été éditées en France sur différents sujets et il y a un débat en ce moment, ce qui devient un peu débile, parce on a mis au point des systèmes défanants à partir d'huile de colza donc qui détruisent les feuilles en contact, et on a la FNAM qui dit que le désherbage chimique est interdit en bio alors que ce n'est pas chimique mais naturel. Mettre de l'huile de colza sur les feuilles c'est un produit naturel. C'est l'exemple concret d'aberration car certains pensent que l'on perdrait l'âme du bio si l'on fait ça. Après en ce qui concerne l'olivier sur la matière active, sorti de l'argile ou de tous ces dérivés il n'y a pas beaucoup de matières actives qui sont très efficaces notamment contre la mouche autre que les molécules synthétiques donc c'est un peu compliqué.

Je ne sais pas ce qui va sortir de Bruxelles pour le nouveau règlement bio, s'il abandonne le contrôle systématique annuel ça va changer la donne. La France défend bien sûr cette façon de contrôler mais nos partenaires européens n'ont pas la même vision que nous.

QUESTION :

AOC/AOP

Le dossier est toujours en cours d'instruction et je crois que l'on va réussir l'exploit de fêter nos 10 ans d'AOC et on sera les derniers car plus personnes n'est en AOC. Je le redis très clairement et c'est vrai, que l'on est un cas à part, puisque je le rappelle le principe est que un état membre reconnaît une future appellation, il y a ce qu'on appelle la protection nationale transitoire c'est-à-dire la période entre le moment où l'état membre reconnaît et le moment où l'Europe va reconnaître. Le dossier doit être transmis à Bruxelles et quand Bruxelles instruit si elle est reconnue l'AOC elle devient AOP.

Le dossier Provence qui a donc été reconnu en 2007 en AOC a été transmis à Bruxelles qui a tourné viré jusqu'en 2010 où nous avons compris qu'ils allaient refuser l'enregistrement. Donc nous avons retiré le dossier et nous l'avons remis en instruction. Nous nous sommes empressés de l'instruire et cela fait maintenant 5 ans et je pense qu'il y en a encore pour un ou deux ans d'instruction. Pourquoi? Parce que nous essayons d'attendre que la philosophie de la commission évolue sur la façon de percevoir. Je vous rappelle que le reproche qui est fait à l'AOC Provence, c'est ce qui existe dans le vin. Dans l'agroalimentaire une AOC doit avoir une notion de rassembler les choses et comme nous sommes une AOC régionale l'on a forcément des diversités entre le bord de mer et l'intérieur; entre Vaucluse et le Var etc.. Donc c'est là-dessus qu'ils bloquent. Je sens quand même que les choses évoluent dans la mentalité de Bruxelles. Nous avons remis le dossier en instruction et c'est vrai qu'il n'est pas précisé la durée d'une instruction. On a bien fait évoluer le cahier des charges par rapport au cahier des charges initial, pas dans les fondamentaux, c'est-à-dire que vous ne serez pas pénalisés, ceux qui sont déjà dans l'AOC resteront dans l'AOC par contre j'ai fait faire une étude à Christian PINATEL sur des marqueurs acides gras, ce que n'ont pas les autres AOC, qui démontre qu'il y a une famille « acides gras Provence » et je pense que cela devrait plaider pour notre dossier, c'est vrai qu'il ne faut pas que l'on se loupe car il n'y aura pas de 3^{ème} tour sachant que depuis, la commission européenne qui a assez mal pris la façon dont la France a fait, a depuis dans le règlement européen mis un alinéa « anti AOC Provence » est que dorénavant il est écrit dans la règlement 2012 que si l'AOC est refusée ou que l'état membre retire le dossier : l'AOC tombe. Ce qui n'était pas le cas jusqu'en 2012. C'est ce que j'ai expliqué aux Fraudes qui n'avaient pas compris

la subtilité des choses et qui disaient que l'on existait plus. Si on existe mais le jour où on va remonter à Bruxelles, on aura plus cette possibilité là. Il y aura toujours la possibilité de basculer en IGP, c'est le plan B mais nous allons essayer d'éviter ce plan B. Je fais tout ce que je peux pour que les choses se passent bien et j'espère que ce sera le cas.

Le Groupement demande à être rassuré quant à la Présidence de l'AOC Provence par Olivier NASLES? Il confirme qu'il mènera le combat jusqu'au bout dans la mesure où les choses de la vie lui permettront de le faire.

J'avais été élu pour trois ans et on m'avait dit à l'époque: c'est un mandat et après il faut l'alternance, je devrais théoriquement la semaine prochaine être élu pour mon 4^{ème} mandat. Mais je pense qu'il faut des renouvellements de personnes car toute personne quelques soient ses qualités s'use au travail. Pour l'instant sauf événement imprévu, ce n'est pas dans mon objectif de laisser cette Présidence.

Le GOV vous en remercie.

Le Président du GOV demande à Olivier NASLES de rappeler ce que Christian ARGENSON Directeur de l'AFIDOL a dit lors de la commission de crise qu'il y a eu à la Chambre d'Agriculture pour bien imaginer la récolte en notre région PACA, d'huile d'olive pour 2014 où l'huile se retrouve à la vente sur les marchés cette année. Le chiffre est impressionnant.

O. NASLES :

Au niveau national nous avons perdu 60 % de la récolte. Je vous rappelle que la récolte moyenne française est de 5 000 Tonnes et que nous arriverons péniblement au niveau national à 2.000 Tonnes.

Et la région PACA qui pèse 65 à 68 %, suivant les années, de cette récolte nationale avec des grosses inégalités avec des départements comme le Var ou les Alpes Maritimes, on est avec 70 % de manquants. Des départements comme les Alpes de Haute Provence, le Vaucluse les Bouches du Rhône sont à 60 % c'est-à-dire à peu près 700 Tonnes. Disons qu'au niveau Régional on passe péniblement les 1.000 Tonnes d'huile sur la Région PACA.

C'est une catastrophe économique, je l'ai dit et redit. Pour vous donner quelques chiffres pour vous faire une idée de ce que cela représente. On dit que c'est entre 30 et 35 Millions d'€ de perte économique ! Il faut savoir que c'est 35 millions d'€ ne sont pris que sur la partie commercialisée. Dans ce chiffre qu'est ce qu'il y a ?

- A peu près 6 à 7 millions d'€ de perte de trituration pour les moulins qui couvrent à la fois les amateurs et les professionnels. C'est un manque à gagner sur la trituration.

- Il y a ensuite toute la partie auto-consommée on peut dire un bénéfice moral mais pas économique.

- Par contre la partie des olives vendues par des oléiculteurs à des mouliniers c'est 15 millions d'€ de manque à gagner.

C'est-à-dire que la partie d'olives qui n'a pas pu être « échangée » entre un oléiculteur et un moulinier cela représente 15.000 € de perte et la partie marge brut perdue par les moulins c'est-à-dire que les moulins auraient fait comme marge sur les huiles vendus c'est encore 8 millions d'€.

Les chiffres sont importants. Mais c'est réparti sur énormément d'oléiculteurs.

Il est quasi impossible d'avoir une indemnisation au niveau des oléiculteurs parce qu'il y a un tel essaimage de perte à part quelques oléiculteurs professionnels, nous avons traité une vingtaine de dossiers au niveau national qui ont pu avoir des indemnisations et le mot est fort par rapport aux sommes qu'ils ont touchées. Parce que la seule chose qui était ouverte c'était le fait d'avoir accès aux aides qui sont de 15.000 € sur trois ans maximum. Aujourd'hui en prix de revient de culture à l'hectare d'oliviers, quand tout va bien, est entre 4 et 5.000 € l'hectare en produits agricoles. Ensuite la deuxième indemnisation qu'il y a c'est des remises sur la MSA. Il y a quelques cas mais on savait d'entrée que 98 ou 99 % des oléiculteurs français étaient exclus de ces mesures. Là où c'est le plus douloureux c'est pour les moulins parce qu'eux c'est directement leur fonctionnement alors nous avons mis en place, il y avait des choses qui étaient de droit comme le chômage partiel qui avaient été utilisées par les structures qui employaient des permanents. Cela fonctionne assez bien. Il y a des réflexions économiques à avoir, mais on n'a pas passer cette année mais on ne pourra pas en passer une comme cela dans les 5 ans à venir. C'est-à-dire que la filière ne s'en relèvera pas. On va faire le dos rond comme souvent en agriculture, des mauvaises passes on en connaît, c'est d'ailleurs pour cela que l'on essaie aujourd'hui de vous mobiliser sur la mouche, parce que une deuxième année comme celle-ci, la filière oléicole économique serait au plus mal.

Il y a vraiment une communication à avoir. L'AFIDOL a modifié le mode de communication sur la mouche pour sensibiliser les oléiculteurs qui n'ont pas compris la dangerosité de la chose. Il faut arrêter de faire 15 pages d'explications techniques que personnes ne comprend et qui ont décroché à la 4^{ème} ligne en les lisant.

« Tu prends ce produit, tu le mets dans l'eau et tu vas traiter »

C'est le message que j'essaie de faire passer à mes techniciens. Sinon on s'y perd et c'est ce qui c'est passé l'année dernière. C'est vrai que l'on a eu des conditions climatiques exceptionnelles on avait jamais vu des pluies tous les dix jours en été, je n'ai pas mémoire de 30 ans où il ait plu tous les dix jours, et des pluies régulières pas trop fortes, bonnes chaleurs douces propices à la mouche. C'est vrai que c'était catastrophique. Espérons que cet été ne sera pas le même.

Pour les piégeages massifs surtout penser à renouveler la solution tous les mois ou mois 1/2. Cela demande du boulot. Après en plein été s'il fait chaud et sec il faut espérer qu'il n'y ait pas de mouche. Ce qui n'était pas le cas l'année dernière. S'il y a une très forte pression de mouche les pièges ne valent pas un traitement. Le piégeage massif ne va pas régler le problème de la mouche en France. C'est vrai qu'il y a un contexte général insectes toutes cultures confondues, on revient presque au CERTIPHYTO de départ c'est-à-dire que la diminution des traitements insecticides globalement dans tous les secteurs font que l'on sent monter dans tous les secteurs une pression insectes, sur l'olive, sur la noix, sur la vigne. Il y a tout un débat si quelqu'un traite à l'argile on dit qu'il envoie les mouches chez le voisin, il n'y a pas de solution idéale. Il faut espérer que la nature va se réguler.

Alors sur la mouche et sur les pertes économiques on a essayé d'accompagner individuellement, ce qu'à annoncé le Ministre c'est ce que fait tout Ministre quel que soit son côté politique mais un moment donné c'est de la poudre aux yeux.

Alors il y a des choses qui sont intéressantes sur le fait que les molécules, notamment pour remplacer le DIMETHOATE. On aura accès aux missions que l'on appelle les maladies des cultures orphelines, c'est-à-dire que l'on a une petite surface de culture et ça leur coûte trop cher de faire homologuer les produits. Donc là si on a des matières actives qui sont intéressantes les filières comme les nôtres ont accès à une procédure d'homologation simplifiée pour ne pas avoir un coût énorme dans l'homologation.

Ce qu'il y a d'important dans ce que l'on a obtenu c'est la classification en catégorie 2 de la mouche qui rend le risque assurable. Cela ne règle pas tout mais on peut espérer pouvoir le mettre en place et c'est une grande discussion actuellement

sur les assurances sociales et sur les assurances cultures. La mouche pourrait rentrer comme la grêle, comme le gel dans un risque assurable. Sur des vrais professionnels pour qui c'est fondamental cela pourrait être un +. Pour les amateurs c'est clair que cela n'apportera rien.

L'AFIDOL a obtenu 70.000 € pour la communication. Il faut savoir qu'à notre niveau c'est 500.000 € de cotisations en moins. Les cotisations habituelles annuelles sont de 800.000 €. Comme nous sommes dans un programme européen où si on ne met pas notre partie, l'Europe ne met pas la sienne nous allons fonctionner de manière à étaler la perte sur 5 ans. Le Crédit agricole nous a suivi dans la démarche et on vient d'emprunter 450.000 € pour passer l'année.

Je le dis aussi car dans le Var vous êtes un cas particulier il faudrait avoir quelques réflexions sur des coopératives d'envisager un rassemblement, ce ne serait pas d'une inintelligence totale. Je vous rappelle que le Var, au niveau des coopératives, fait pratiquement 50 % de toutes les coopératives oléicoles de France. Il y a peut être des questions à se poser de restructuration d'outils. Nous avons au niveau de la fédération des coopératives de France et le Conseil Régional des mesures d'accompagnements financiers pour les fusions. Je pense qu'il serait intelligent d'y réfléchir.

La bactérie XYLELLA FASTIDIOSA :

Comme je l'ai dit à la réunion des techniciens sur XYLELLA, la priorité c'est la mouche car quand la XYLELLA arrivera et que la mouche aura fait son effet, il n'y aura plus d'oléiculture.

A court terme il ne faut pas se tromper de priorité. La priorité c'est la lutte contre la mouche.

Attention pour XYLELLA il n'y a pas du tout de lutte. On est dans le cadre des maladies bactériennes comme on a dans la vigne ou sur les pêchers sur lesquelles il n'y a aucun modèle de lutte. Le seul moyen d'éradication c'est la destruction du plant contaminé. J'ai rencontré le Directeur du COI il y a quelques jours qui rentrait justement de la zone des Pouilles et qui m'a expliqué qu'ils avaient tenté la régénération aux pieds des arbres et que ça ne pouvait pas fonctionner parce que la maladie réapparaissait au bout d'un an ou deux sur des pieds repartis à la souche. Il n'y a malheureusement que l'arrachage et la destruction des bois pour éradiquer et bloquer le développement.

C'est une maladie contagieuse qui a pour vecteur essentiellement des insectes mais le problème qu'il y a avec XYLELLA c'est qu'elle est portée par à peu près par tout ce qui vole donc à part de détruire tous les insectes existant dans la zone il n'y a pas de vrai moyen de lutte de ce côté-là.

Aujourd'hui il y a enfin un réel confinement (théoriquement cette maladie a du arriver entre 2010 et 2011 dans les Pouilles). Elle a été identifiée réellement en novembre en 2013 et déclarée à la commission. Cette commission européenne début 2014 a pris des mesures de confinement et a pris un règlement d'interdiction des végétaux en provenance de la zone etc... Les Italiens étaient sensés faire la fameuse bande en bas de 2 km... C'est clair que les Italiens ne l'ont mise en œuvre qu'au mois d'avril de cette année. Pour pleins de raisons et notamment les associations écologiques qui se sont mis au milieu en disant que c'était un scandale, c'est vrai que détruire son oliveraie s'est vraiment dramatique pour celui à qui ça arrive. Il y a eu une perte de temps assez colossale et ce que l'on espère c'est que la bactérie n'a pas vraiment franchi cette barrière même si on ne se fait pas trop d'illusions. La particularité c'est qu'on va vite le savoir parce derrière les Pouilles il y a la zone de Barry c'est le cœur de l'oléiculture italienne c'est l'Andalousie espagnole. Alors si elle arrive dedans cela va faire un carnage.

Pour ce qui nous concerne et c'est toute la difficulté de ne pas rentrer dans la psychose, si l'on regarde les symptômes soit sur l'olivier soit sur le laurier rose parce que c'est par lui à mon avis que la maladie rentrera en France, on a du XYLELLA partout parce que les symptômes que l'on voit, du moins les premiers, sont communs à des tas de problèmes. C'est très compliqué à identifier au début et c'est ce qui pose un problème.

La commission a ré-élargi, je l'ai pas rappelé mais la XYLELLA s'attaque à plus de 109 ou 110 espèces végétales et dedans vous avez le chêne, tout ce qui est agrumes, la vigne bien sûr c'est la maladie de Pierce... Il y a trois variantes dans la bactérie de XYLELLA pour l'instant la variante italienne ne s'attaque pas à la vigne mais les chercheurs nous disent qu'il n'y a aucune assurance qu'un moment donné elle ne mute pas. Alors vous imaginez le carnage économique en France notamment sur la vigne.

Après, il y a plusieurs façons de voir les choses, moi je prends toujours la façon optimiste de voir les choses, on s'est remis de la Phylloxera et les Américains se sont remis de la Xylella et de la maladie de Pierce. Il y a toujours un choc économique mais la maladie de Pierce existe depuis 130 ans et qu'elle détruit des mandariniers, des citronniers, des vignes ... et on a réussi par différents moyens à la contenir aux Etats-Unis et au Brésil qui restent les 2 zones les plus touchées. Notre climat n'est pas le plus favorable à la XYLELLA. Ce que l'on peut faire c'est limiter les échanges des végétaux venant de la zone des Pouilles, c'est interdit. Je pense que les Italiens prendraient des risques à ne pas le respecter mais comme il n'y a plus de frontières au niveau européen donc il n'y a plus de moyen de contrôle, à part la Corse où le Préfet a pris un arrêté d'interdiction d'entrée par les Ports, mais là c'est relativement facile, il y a 5 ports.. Il suffit de bloquer les 5 ports avec Bonifacio et théoriquement ils n'ont même pas le droit de rentrer par Bonifacio. Mais cet arrêté va être arrêté parce que c'est illégal mais la Corse c'est un cas particulier.

C'est clair que ce n'est pas par l'olivier que la maladie rentrera, c'est par les jardinerie. Les gros échanges avec l'Italie c'est les plants, les 2/3 de ce que vous vendent les jardinerie sont des plants qui viennent d'Italie. Les grosses pépinières d'Italie sont plutôt dans la zone nord, zone du Po et notamment les lauriers roses que l'on a tous dans nos jardins. La seule vraie mesure au-delà de la surveillance des jardinerie c'est la prise de conscience que l'on a eu de la Fédération des pépiniéristes qui sont tous conscients que si elle rentre ça nous embêterait nous mais eux aussi. Imaginez une pépinière touchée par la bactérie, imaginez les dégâts pour la profession que cela aurait. Je pense qu'à ce niveau là les pépiniéristes sont conscients de la nécessité de garantir leurs approvisionnements et les surveiller. Il faut que l'on ait cette vigilance.

Après le dernier point que j'ai obtenu du Ministère est que l'on va mettre en place un réseau de laboratoires capables d'analyser XYLELLA. Aujourd'hui le seul laboratoire en France capable de l'analyser est le LSV (Laboratoire de Santé du Végétal). Il y a eu un appel d'offre fait par la DGAL sur le sujet et d'ici la fin de l'année 2,3 peut être 4 laboratoires en France dont celui de Marseille seront habilités à analyser XYLELLA.

Ce que j'essaie de défendre à Paris est de dire : comme l'on ne peut pas voir facilement les symptômes, il n'y a que l'analyse qui pourra nous le dire. Mais si on veut réagir vite il faut que l'analyse soit rapide. Donc il nous faut un réseau. La DGAL en a convenu et on devrait être fonctionnel d'ici la fin de l'année pour pouvoir réagir quand il y aura des doutes sur les symptômes. Nous ne sommes pas à la veille à nos portes d'une attaque de cette maladie, le risque existe il faut en être conscient mais ce n'est pas en criant au loup en permanence que l'on va faire avancer les choses.

Le passeport végétal existe toujours. La XYLELLA est sur la liste des maladies de catégorie 1 et de ce fait la plante doit être garantie et ne pas venir de cette zone là. La différence est qu'il n'est plus contrôlé à la frontière mais chez le pépiniériste. ¼ des pépiniéristes de la région PACA ont déjà été contrôlés depuis le mois d'avril. Il y a eu une vraie action des services de l'Etat sur le sujet.

- La catégorie I : c'est les maladies à lutte obligatoire, c'est-à-dire que si demain XYLELLA était en France vous auriez l'obligation de traiter vos oliviers. La deuxième chose est que ces maladies de catégorie I sont éligibles à ce que l'on appelle la FMSE qui est le Fond de Mutualisation des Risques Sanitaires et Environnementaux. Ce risque est mutualisé à travers une cotisation sur la déclaration MSA et on essaie aujourd'hui de généraliser cette cotisation à toutes les filières, c'est de l'ordre de 15 €/20€ par ha et qui permet d'être indemnisé des frais d'arrachage, de replantation... C'est que l'on veut anticiper pour XYLELLA, l'Italie est en train de le mettre en place aussi.

- La catégorie II : comme la mouche, c'est des fléaux qui peuvent mettre en danger les filières

Ce que l'on veut aujourd'hui c'est anticiper pour XYLELLA, si par malheur la maladie arrivait chez nous, il faut pouvoir gérer les arrachages, les replantations etc...

Il faut espérer aussi que la recherche va trouver quelque chose sur la XYLELLA.

Le Président Jean Louis BAUDINO remercie Olivier NASLES pour toutes ces explications.

Le Président remercie encore le représentant du Maire de Lorgues Monsieur MICHEL, de nous avoir accueillis dans cette belle salle et lui laisse la parole :

La Municipalité de Lorgues est très heureuse de vous accueillir ici et vous souhaite la bienvenue.

Ce que j'en entendu concernant vos difficultés je les connaissais déjà, j'ai la chance d'avoir un professeur presque particulier en la personne de Jacques BLANC avec qui on travaille beaucoup pour essayer de faire reconnaître tous nos produits de la Provence et on organise à Lorgues des expositions sur l'olivier, où on travaille en collaboration avec les écoles pour essayer d'amener nos jeunes vers nos produits. Donc je connais vos difficultés que ce soit par la mouche, les insectes etc... et par la perte de dotation de l'état parce que vous savez que nous collectivités, nous sommes bien placés pour savoir ce qu'il vous arrive aujourd'hui. Je vous souhaite personnellement beaucoup de courage et de persévérance et j'espère que la récolte 2015 sera très bonne par palier un peu à ce qu'il vous est arrivé l'année dernière. Bon courage à tous !

Monsieur BAUDINO laisse le soin à Madame Françoise LEGRAIEN de conclure :

Je me présente : je suis Mme LEGRAIEN Conseillère Départementale récemment élue pour le canton Vidauban qui regroupe la Commune de Lorgues, le Muy, Taradeau et les Arcs, et je suis là ce matin pour représenter Monsieur Marc GIRAUD Président du Conseil Départemental. Je suis également Conseillère à la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Donc Monsieur le Président m'a demandé aujourd'hui de venir le représenter à votre Assemblée Générale, j'ai appris beaucoup de chose à titre personnel et c'est un enrichissement pour moi puisque je travaille aussi dans la filière agricole.

Vous avez évoqué le Conseil Départemental avec les subventions qu'il vous octroie sur les domaines de compétences c'est-à-dire la communication et la technicité. Dans le Département comme dans les Communes, les budgets sont serrés, je ne vais pas vous annoncer d'augmentation de subvention ce serait vous faire de mauvaises joies. La subvention 2015 n'a pas encore été votée, je pensais que mon collègue serait présent pour vous parler plus d'agriculture, de ruralité et des subventions qui seront votées prochainement. Le Département vous soutient financièrement et je vous souhaite moi aussi bon courage pour la saison à venir et toutes mes félicitations à tous les présents car il faut donner de la valeur à tout notre territoire.

Monsieur BAUDINO remercie Madame LEGRAIEN et clôture la séance, invite tous les membres présents à se retrouver autour du verre de l'amitié. »

Le Président
Jean Louis BAUDINO.

